



TRICYCLE

réduire • collecter • trier • traiter • valoriser > nos déchets



**DES SOLUTIONS
DÈS LE PLUS
JEUNE ÂGE !**

Crédit photo : Delphine FLAHAUT



**DES ASTUCES
QUI RÉCURENT !**

Crédit photo : Anne DUSSUEL



BRAVO aux participants du défi photo



STOP !

Crédit photo : Gilles BELLEGUEJILLE

1.2.3 VERS UNE REDEVANCE INCITATIVE !

L'ÉTUDE EN COURS : RÉGLEMENTATION & COMPOSITION DU BAC NOIR ?

VIVE LE COMPOSTAGE !

**RÉSOLUTIONS 2022 :
JE RÉDUIS, J'AGIS !**



ÉDITO

Que ce soit conscient ou contraint par une « facture pollution », en 2022, il devient plus qu'urgent de prêter attention à notre environnement et de veiller à notre impact sur la planète.

En effet, cette année encore, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes à verser pour chaque tonne provenant des bacs noirs ou destinée à l'enfouissement augmente. Elle passe à 40€ la tonne (contre 30€ l'an dernier ou encore 18€ en 2020).

Dans un contexte où notre production de déchets ne diminue pas, cette inflation impacte directement nos dépenses et par ricochet, le montant de votre redevance. L'augmentation de 2022 représente, pour le budget du syndicat, 100 000 € sur les 290 000 € de TGAP supplémentaire à financer. Nous étions parvenus à ne pas augmenter depuis 2016 grâce aux efforts d'optimisation portés par nos agents. Après avoir tout fait pour optimiser les services (et les dépenses), seule la maîtrise de l'enfouissement parviendra à avoir un impact significatif pour en limiter sa hausse. Le bac noir ne doit en effet être utilisé que pour les déchets non recyclables, non valorisables et non toxiques!!!

A ce jour, les usagers les plus vertueux paient le même montant que les autres ! Nous travaillons actuellement à l'instauration d'un nouveau système de facturation : la redevance incitative. Ainsi, tout le monde comprendra l'intérêt de gérer ses déchets au mieux.

En attendant, l'étude pour sa mise en œuvre nous expose un état des lieux quant à notre production d'ordures ménagères et une vision précise des contraintes réglementaires.

“ En 2022, utilisez la réglette fournie et OSEZ le tri parfait ! ”

Les premiers résultats se montrent à la fois peu flatteurs et rassurants car des actions simples pour réduire les déchets existent. Je vous invite à analyser la page 4 et à vous positionner avec votre propre production de déchets. D'autres propositions de tri, de collecte, ... seront prochainement étudiées

pour respecter les réglementations à venir.

Les clés sont d'ores et déjà entre nos mains : moins de déchets, plus de tri, plus de gestes pour alléger le bac noir ! En 2022, et si on réduisait et triait pour de vrai nos déchets ? Pour cela, utilisez la réglette de tri fournie et osez le tri parfait !

Christophe GÉRAUX
Président de Trinoval

TRICYCLE 60 janvier 2022

TRINOVAL :
Chemin rural n°3
80640 Thieulloy l'Abbaye
Tél. : 03 22 90 36 60
Courriel : contact@trinoval.fr
Site : www.trinoval.fr

Directeur de publication
C. GÉRAUX

Membres du comité de lecture
G. MASSON - P. GAILLARD -
A. DESFOSSÉS - J. HUCLEUX -
R. LOGNON - J. de BEAUFORT -
C. PEYRAMAURE

Ont participé à l'élaboration
de ce numéro
LES ÉQUIPES DE COLLECTE

Conception-Réalisation
V. DEALET - A. DENOGENS

Photos et illustrations
© Gilles BELLEGUEULLE, Anne
DUSSUEL, Delphine FLAHAUT -
Trinoval - Studio 2HB

Couverture
Trinoval

Dernière de couverture
Studio 2HB Amiens

Impression
Imprimerie L'Artésienne
ISSN n°1293-1438

Tirage
28 000 exemplaires
Imprimé sur papier 100% recyclé
avec des encres végétales



TRINOVAL est certifié sur
l'ensemble de ses activités.

En utilisant un papier recyclé plutôt qu'un papier non recyclé, l'impact environnemental de ce dépliant est réduit de :

| | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------|-------------------------------|----------------------------|
| 220 kg de CO ₂ | 2 196 km parcourus en voiture européenne moyenne | 33 952 litres d'eau | 3 186 kWh d'énergie | 1 777 kg de bois |
|-------------------------------------|---|-------------------------------|-------------------------------|----------------------------|

Sources : L'évaluation de l'empreinte carbone est réalisée par Labelia Conseil conformément à la méthodologie Bilan Carbone®. Les calculs sont issus d'une comparaison entre le papier recyclé considéré et un papier à fibres vierges selon les dernières données disponibles du European BREF (pour le papier à fibres vierges). Les résultats obtenus sont issus d'informations techniques et sont sujet à modification.

LE WWF ACCOMPAGNE ARJOWIGGINS GRAPHIC DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROMOTION DU PAPIER RESPONSABLE

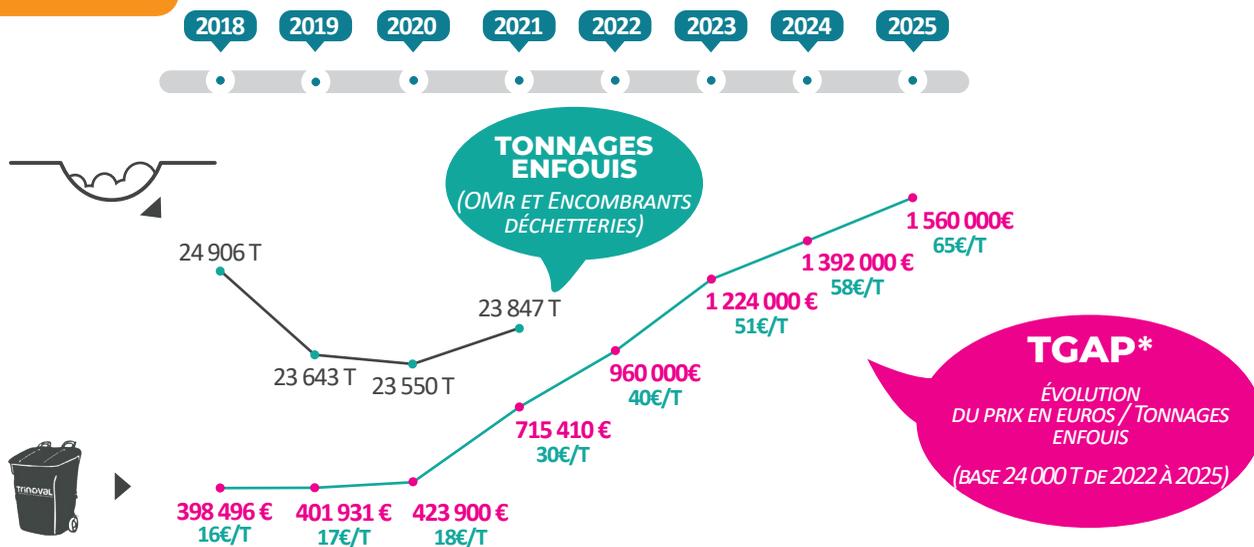


1.2.3... VERS UNE TARIFICATION INCITATIVE !

■ LA REDEVANCE EN 2022

Le montant de la redevance est resté stable depuis 2016 et a même baissé en 2018. Aujourd'hui, les coûts concernant les bacs noirs ne cessent d'augmenter alors que leur production reste identique. Le seul levier qui permettrait de maintenir la redevance à son montant actuel serait de diminuer fortement la production des déchets non valorisables et de réelles marges de manoeuvre existent pour y parvenir.

Explications :



En 2022, la redevance sera donc de 122 € pour un foyer de 1 personne, 241 € pour un foyer de 2 personnes et +.

Elle permet de financer les différentes collectes : bacs jaunes, bacs noirs, colonnes bleues, colonnes vertes, déchetteries et de payer les traitements spécifiques aux différentes catégories de déchets (recettes des ventes des matériaux triés et des soutiens déduits).

Aujourd'hui, plus de la moitié des dépenses concernent la collecte et le traitement des déchets à enfouir (bacs noirs et encombrants déchetteries) alors qu'ils ne génèrent aucune recette et sont impactés par la TGAP*. Nous observons une différence quant à la gestion des déchets dans les différents foyers : Si beaucoup ont un comportement citoyen et une gestion raisonnée des déchets, d'autres jettent trop dans le bac noir et ne trient pas ou de façon aléatoire.

D'ici 2024, la mise en place de la tarification incitative permettra de répartir au mieux le financement du service en fonction des efforts consentis !

* Taxe Générale sur les Activités Polluantes

TRI DES BIODÉCHETS ET TARIFICATION INCITATIVE : L'ÉTUDE EN COURS

Dans le cadre de l'étude sur la tarification incitative et du tri à la source des biodéchets, une caractérisation du contenu des bacs noirs a été réalisée. En résumé, une fois la collecte effectuée, le contenu du camion est déversé, un échantillonnage de 500 kg est prélevé puis trié par matière, type de déchets.



Déchargement des déchets issus des bacs noirs



Prélèvement d'un échantillon de 500 kg



Tri par matière et type de déchets

■ QUELS DÉCHETS DANS NOTRE POUBELLE NOIRE ?



AUJOURD'HUI
227 kg/an/hab.

La production de déchets dans le bac noir représente une moyenne de 227 kg par habitant par an.

Si tout le monde triait correctement, on pourrait réduire facilement à 120 kg par habitant !

Si chacun compostait ou séparait ses biodéchets, le poids du bac noir pourrait descendre à 77 kg !

Si en plus, on limitait le gaspillage alimentaire (voire donnait la nourriture aux animaux et les emballages au tri), il resterait 52 kg dans notre bac noir !

Duquel on pourrait encore retirer divers jetables qui ont une alternative lavable/réutilisable comme les lingettes, ...

DEMAIN ?

52 kg/an/hab.



■ QUELLE RÉGLEMENTATION À VENIR ?



Quelle réglementation ?
Quelles échéances ?

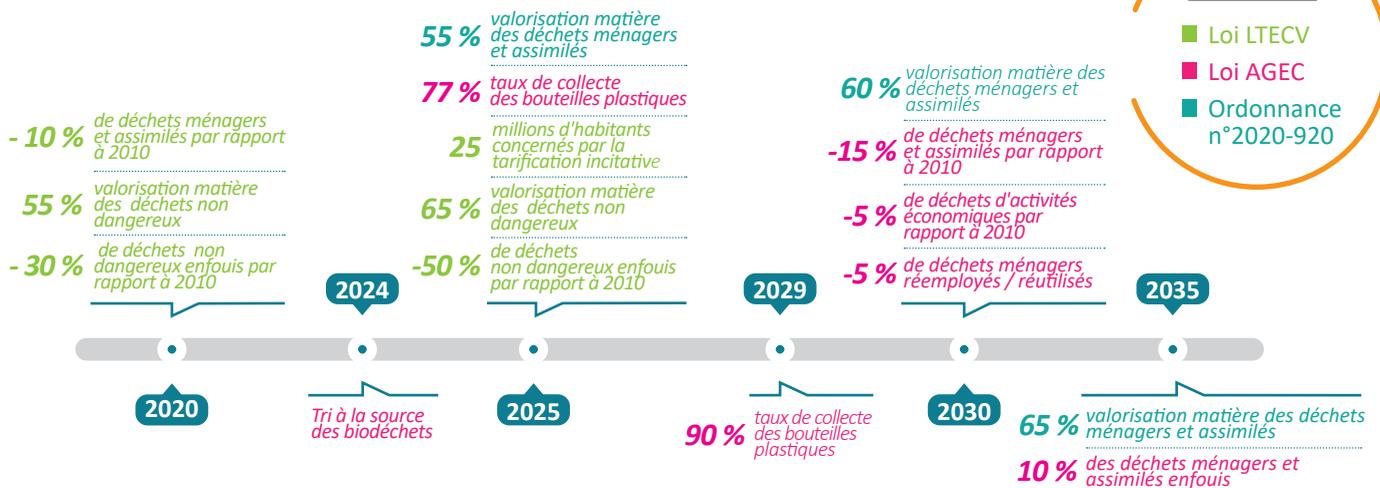


Trinoval met en œuvre une politique de gestion des déchets en cohérence avec la réglementation en vigueur et à venir :

- **2015** - Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV),
- **2017** - Paquet européen économie circulaire,
- **2020** - Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGECE) + ordonnance n°2020-920.

LÉGENDE

- Loi LTECV
- Loi AGECE
- Ordonnance n°2020-920



■ OSEZ LE TRI PARFAIT AVANT LA TARIFICATION INCITATIVE !



En 2022, des vérifications de bacs (noirs et jaunes) auront lieu avant le passage des collectes. Une information sera systématiquement mise soit dans votre boîte aux lettres, soit sur votre bac.

VOUS SAUREZ ALORS SI :

- le tri est conforme,
- votre tri est à améliorer,
- votre bac n'est pas conforme.

L'objectif est de vous accompagner et de vous expliquer le tri.

Si vous croisez nos équipes et que vous avez des questions ; un bonjour, un sourire et ils vous répondront.

Une question sur le tri ?



- ▶ Aidez-vous du mémotri distribué en même temps que ce numéro du Tricycle
- ▶ Téléchargez l'application "guide de tri" Citéo
- ▶ Rendez-vous sur nos sites : www.trinival.fr ou trions-bien.fr

VIVE LE COMPOSTAGE

LE COMPOSTAGE : C'EST QUOI ?

Le compostage est une technique naturelle de réduction des déchets, très facile à mettre en place, qui permet d'obtenir du compost utilisable pour votre jardin.

- 1 J'alterne déchets humides (épluchures, fleurs fanées, gazon en petite quantité...) et déchets secs (feuilles mortes, petits branchages, essuie-tout...),
- 2 Je mélange et j'hydrate les déchets (humide comme une éponge) tous les 15 jours, (idéalement chaque semaine),
- 3 Je laisse faire les décomposeurs (cloportes, collembolles, vers de compost, ...),
- 4 Je récupère, tamise (si envie et selon utilisation) et utilise le compost comme engrais ou amendement pour la pelouse, le potager, les plantations : arbres fruitiers, massifs de fleurs, plantes en pots, ...

Plus d'infos sur www.trinoval.fr ou sur www.compostage.info



Au lieu d'aller
à la déchetterie
pour la pelouse,
pensez au mulching



RÉSERVEZ VOTRE COMPOSTEUR



Achetés aux alentours de 55 € le 400 litres et 100 € le 1000 litres, Trinoval finance une partie de l'achat de votre composteur en vous proposant d'acquérir un composteur à prix réduit. **ENSEMBLE, VALORISONS NOS DÉCHETS !**

COUPON DE RÉSERVATION COMPOSTEUR

Offre réservée aux habitants du territoire de TRINOVAL n'ayant pas encore bénéficié de l'offre depuis 2013, étant en règle vis-à-vis du paiement de la redevance et acceptant de signer une charte de bonne utilisation du composteur. Offre limitée à 2 composteurs par foyer (tout volume confondu).

Je soussigné(e) Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Commune :

Téléphone : Mail :

- Désire bénéficier d'un composteur de **400 litres** au prix de **20€** (avec 1 bio-seau)
- Désire recevoir un deuxième composteur de **400 litres** au prix de **40€** (avec 1 bio-seau)
- Désire commander deux composteurs **400 litres** pour **60 €** (20€ le premier ; 40€ le deuxième)
- Désire bénéficier d'un composteur de **1000 litres** au prix de **25€** (avec 1 bio-seau)
- Désire recevoir un deuxième composteur **1000 litres** au prix de **50€**
- Désire commander deux composteurs **1000 litres** pour **75 €** (25€ le premier ; 50€ le deuxième)
- Désire commander un composteur **1000 litres** + un composteur **400 litres** pour **65 €** (25€ le premier ; 40€ le deuxième)
- Désire recevoir un guide pratique du compostage (gratuit)

Joindre un chèque à l'ordre du Trésor Public du montant correspondant à votre commande

Règlement (uniquement par chèque) et coupon à renvoyer à :

TRINOVAL Opération compostage
chemin rural n°3
80640 THIEULLOY L'ABBAYE

Nous vous contacterons dans les meilleurs délais pour la mise à disposition de votre commande : merci de renseigner correctement toutes vos coordonnées. La remise du composteur se fera sur notre site de Thieulloy-l'Abbaye, uniquement sur rendez-vous.

DES SERVICES AU QUOTIDIEN

MAINTENANCE DES BACS



Les bacs de collecte sont la propriété de Trinoval et mis à disposition de votre habitation. Ils doivent être assurés par votre responsabilité civile en cas de sinistre (vol, vandalisme, ...). Les bacs doivent être présentés à la collecte en état de fonctionnement : une roulotte cassée, un couvercle broyé, ... dû à l'usure, Trinoval en assure gratuitement la maintenance !

Contactez-nous :

- par téléphone : 03 22 90 36 60
- par mail : contact@trinoval.fr



PENSEZ
à nous indiquer vos coordonnées
(nom, adresse exacte et téléphone).



Nos équipes prendront rendez-vous et changeront les pièces défectueuses. Désormais en bon état de fonctionnement, pensez à le maintenir propre (lavage minimum 1 fois par an et + si besoin, désinfection régulière des poignées...)

DES COLONNES PROPRES

Un camion de lavage pour des colonnes toutes propres !



RAPPEL : les dépôts aux pieds des colonnes sont considérés comme des dépôts sauvages et peuvent être sanctionnés par une amende de **1500 €**.



TROUVEZ FACILEMENT LES COLONNES



Pour connaître les emplacements des colonnes verre et papier :



- téléchargez l'application trions-bien
- consultez sa version web : www.trions-bien.fr



TRINOVAL
Chemin rural n°3
80640 THIEULLOY L'ABBAYE

Tél. : 03 22 90 36 60
Courriel : contact@trinoval.fr
Site : www.trinoval.fr



www.trions-bien.fr